

Votre Auto à la Carte !

WW provisoire

Depuis le 12 décembre 2017, la réglementation française ne fait aucun obstacle, juridique ou facial, à la circulation à l'étranger de véhicules dotés d'une immatriculation provisoire en série WW. Conformément aux dispositions de la Convention de Vienne relative à la circulation internationale, la validité internationale des WW français est donc soumise à l'accord des Etats étrangers.

Certificat d'immatriculation étranger	La carte grise étrangère.
Une preuve de propriété	Une déclaration de cession ou une facture d'achat. Si le véhicule a été acheté auprès d'un professionnel de l'automobile, la preuve de l'historique des ventes depuis le titulaire de la carte grise est nécessaire.
Un contrôle technique de moins de 6 mois	pour les véhicules de plus de 4 ans pour les 2/3 roues (catégories L) de plus de 5 ans
Un justificatif d'assurance*	Une assurance provisoire (immatriculation étrangère ou N° de série). OU l'engagement à assurer le véhicule doit obligatoirement être recueilli sur le mandat (cerfa 13757, délivré par Cartaplac)
Un certificat de conformité*	s'agissant des véhicules conformes à un type communautaire, UNIQUEMENT si le certificat d'immatriculation CE n'est pas fourni .
Une preuve de fiscalité	Un quitus fiscal (délivré par les impôts) ou un certificat de dédouanement 846 A (délivré par les douanes)
Permis de conduire	Correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer.
Un Justificatif d'identité	Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.
Pour une personne morale	L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant. Le tampon devra être apposé sur les documents à signer.
Co-titulaire	Si un co-titulaire doit apparaître sur la nouvelle carte grise, sa pièce d'identité en cours de validité sera à joindre à la demande. Une par co-titulaire.
Un justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)	Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : facture électricité, gaz, téléphone, eau ; attestation de titulaire de contrat (de fournisseurs d'énergie) ; quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier ; attestation d'assurance habitation ; l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (recommandé). (Attention l'avis de situation déclarative des impôts n'est pas recevable.) Attestation d'élection de domicile CCAS. Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur (originale) cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.



Votre Auto à la Carte !

Si vous ne pouvez vous déplacer

Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant. Procuration uniquement recevable pour les clients se présentant en agence Cartaplac (accueil physique)

Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Si vous désirez les compléter vous même, ces formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeables sur notre site www.cartaplac.com.

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	Taxes** de l'état Nouvelle carte grise	Taxes*** de l'état CV fiscaux	FTTA****
		A	B	
WW provisoire	49.90 €	11 €	0 €	A x 2.95 % = 0.38 €TTC

* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

** Taxe de 11€ pour la gestion des certificats d'immatriculation par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés + 2,76€ pour frais d'acheminement de la carte grise sous pli sécurisé au domicile du client.

*** Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

**** FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2.95% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

